

Vente

Maisons, appartements, immeubles, terrains, garages et parkings

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 19 000 €	Forfait 4 000 €
De 19 001 à 40 000 €	Forfait 5 000 €
De 40 001 à 75 000 €	Forfait 6 000 €
De 75 001 à 130 000 €	8 %
De 130 001 à 140 000 €	7,5 %
De 140 001 à 250 000 €	7 %
De 250 001 à 280 000 €	6,8 %
De 280 001 à 310 000 €	6,6 %
De 310 001 à 340 000 €	6,4 %
De 340 001 à 370 000 €	6,2 %
De 370 001 à 400 000 €	6 %
Au-delà de 400 000 €	24 000 € + 4 %

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Jusqu'à 400 000 €, le taux s'applique sur la totalité du prix de vente. Au-delà, les honoraires sont de 24 000 € augmentés de 4 % de la seule part excédant 400 000 €.

Mandat de recherche

Recherche d'un bien pour le compte d'un acquéreur

Honoraires au barème de vente ci-dessus, à la charge de l'acquéreur

Location d'habitation

Brest relève du régime « reste du territoire » (décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014, arrêtés des 17 juillet et 13 novembre 2025) : plafond part locataire 8,07 € TTC/m² au 1^{er} janvier 2026. Le classement en zone B1 de Brest au zonage A/B/C (aides au logement, investissement locatif) ne s'applique pas à ce plafonnement des honoraires — Brest n'est pas en zone tendue au sens du décret 2014-890.

PART LOCATAIRE (PLAFONDS RÉGLEMENTAIRES)

Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail **8,07 € TTC / m² de surface habitable**

Établissement de l'état des lieux **3,03 € TTC / m²**

Total à la charge du locataire 11,10 € TTC / m²

PART BAILLEUR

Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail **8,07 € TTC / m²**

Établissement de l'état des lieux **3,03 € TTC / m²**

Honoraires d'entremise et de négociation **150 € TTC**

Total à la charge du bailleur 11,10 € TTC / m² + 150 € TTC

GARAGES & PARKINGS (HORS HABITATION)

Location de garage, box ou parking **Forfait 1 mois de loyer · minimum 150 € TTC, à la charge du preneur**

Les honoraires sont à la charge de la partie indiquée pour chaque prestation, sauf stipulation contraire prévue au mandat. Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent excéder ceux à la charge du bailleur (loi ALUR). Les honoraires de l'agence sont libres ; le présent barème mentionne les maximums pratiqués (arrêté du 10/01/2017 modifié), dérogation possible à la baisse pour des affaires particulières.

Transactions

Murs commerciaux, locaux professionnels & commerciaux, entrepôts, cessions de parts sociales ou d'actions de sociétés, cessions de droit au bail

PRIX DE VENTE	HONORAIRES HT
Jusqu'à 50 000 €	Forfait 5 000 €
De 50 001 à 100 000 €	10 %
De 100 001 à 150 000 €	9,5 %
De 150 001 à 350 000 €	8 %
De 350 001 à 600 000 €	7,5 %
Au-delà de 600 000 €	7 %

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Le taux s'applique sur la totalité du prix de vente. — En cas de cession de parts sociales ou d'actions, les honoraires sont calculés sur la valeur des actifs immobiliers ou du fonds cédés.

Location

Locaux commerciaux, professionnels et d'activité

Location (bail commercial ou professionnel)

10 % HT du loyer de la première période triennale hors charges, à la charge du preneur

Renouvellement de bail

1 500 € HT, à la charge du preneur

Mandat de recherche

Recherche de locaux, murs ou fonds (achat ou location)

Honoraires au barème de transaction ci-dessus, à la charge du donneur d'ordre

Rédaction d'actes & prestations

Rédaction de bail commercial

Deux semaines de loyer HT (loyer mensuel ÷ 2) · minimum 800 € HT, à la charge du preneur

Rédaction de bail dérogatoire

Deux semaines de loyer HT · minimum 800 € HT, à la charge du preneur

Avenant au bail

1 500 € HT, à la charge du preneur

Les honoraires sont à la charge de la partie indiquée pour chaque prestation, sauf stipulation contraire prévue au mandat. Les honoraires de l'agence sont libres. Le présent barème mentionne les tarifs maximums pratiqués (arrêté du 10/01/2017 modifié) ; il est possible d'y déroger, à la baisse uniquement, pour des affaires particulières.